



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2025

à 18h30

Nombre de membres

En exercice : 16

Présents : 12

Absents : 4

Votants : 12

- dont « pour » : 12

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Aude LACAZE-LABADIE, Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Régine BERGERET, Alain TRÉPEU, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Robert GAYE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ,

Excusés : Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Alban LACAZE, Lucien LARROZE

Décision n°DB-2025-014 : ADMINISTRATION GENERALE

Marché de constitution et animation d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité et au changement climatique sur le territoire de la Communauté de communes du Nord Est Béarn

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°D-2024-001 du 25 janvier 2024, le bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les contrats de la commande publique et leurs actes modificatifs intervenant en cours d'exécution qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (au-delà de 50 000 € HT).

Il explique qu'il a fait procéder à la mise en concurrence pour la constitution et l'animation d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité et au changement climatique sur le territoire de la Communauté de communes du Nord Est Béarn. Il présente l'analyse des offres reçues. Il propose au Bureau de retenir la proposition du Bureau d'Etudes Agronomie Terroirs à Averan, pour un montant total de 52 375 € HT soit 62 850 € TTC.

Après avoir entendu le Vice-président dans ses explications complémentaires, compte tenu de ce qui précède, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché et les pièces qui s'y réfèrent, y compris les avenants à intervenir avec l'entreprise désignée ci-dessus ;
- **RAPPELLE** que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE

